

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
Direction pour la politique économique
Consultation LOMag Motion Lombardi
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Par courriel : wp-sekretariat@seco.admin.ch

Genève, le 28 mai 2014

Consultation : Loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag) - Mise en œuvre de la motion Lombardi (12.3637) : Force du franc. Harmonisation partielle des heures d'ouverture des magasins.

Madame, Monsieur,

En février dernier, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a mis en consultation le projet mentionné ci-dessus.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. Avec plus de 2'000 entreprises membres, de toutes tailles et tous secteurs, la CCIG rassemble plus des trois quarts des emplois privés du canton de Genève.

La CCIG tient à faire part aux autorités fédérales de sa position sur le présent projet, ceci compte tenu de l'importance de la question des heures d'ouverture des commerces pour la compétitivité de l'économie genevoise et la bonne santé de ses entreprises.

→ En bref, la CCIG souscrit pleinement au projet mis en consultation et souhaite sa rapide entrée en vigueur.

1. Appréciation générale du projet

Le projet améliore sensiblement les conditions cadre s'appliquant au commerce de détail en Suisse. Ce faisant, il permettra aux entreprises concernées d'être en phase avec l'évolution des habitudes de consommation et de mieux faire face à la concurrence des commerces sis à l'étranger en zone frontalière. Ce projet aura un impact bénéfique sur la consommation intérieure, sur l'emploi et sur la conjoncture économique, tout en contribuant à simplifier, en l'harmonisant quelque peu, le cadre réglementaire s'appliquant aux commerces.

1.1 Un projet bénéfique pour la consommation intérieure

Le commerce de détail suisse doit faire face à plusieurs éléments handicapants. Parmi ceux-ci, un taux de change défavorable vis-à-vis des pays voisins et des législations moins libérales en termes d'heures d'ouverture des commerces figurent en bonne place.

En parallèle, la Suisse doit faire face depuis quelques années à une hausse importante du commerce transfrontalier, soit des achats effectués à l'étranger par des consommateurs résidant sur sol suisse à l'occasion d'un déplacement entrepris spécifiquement à cette fin (par opposition à des achats effectués lors d'un voyage, etc.)¹ et ². Le montant des dépenses concernées est estimé à quelques 5 milliards de francs par an. Cette situation est certes en partie due à des conditions d'ordre conjoncturel (taux de change), mais les régimes plus libéraux des pays voisins en termes d'heures d'ouverture des commerces jouent un rôle majeur dans les choix des consommateurs.

Le projet mis en consultation permettra de rééquilibrer quelque peu la situation et contribuera à contrer la tendance à la hausse du tourisme d'achat. Un tel rééquilibrage est susceptible d'avoir un impact bénéfique substantiel sur la consommation intérieure et l'emploi, particulièrement dans les régions frontalières du pays.

1.2 Un projet bénéfique pour l'emploi

Le projet mis en consultation ne concerne pas la loi sur le travail et ne remet donc nullement en cause le régime s'appliquant à la durée maximale de travail et à la protection des travailleurs. Il s'ensuit que toute extension des heures d'ouverture des commerces se traduira par une hausse de l'emploi.

Genève, en tant que canton présentant régulièrement le plus fort taux de chômage de Suisse, profitera d'une telle hausse de l'offre de travail. Ce projet est également susceptible de se traduire par une hausse de l'offre de travail à temps partiel, ce qui répondra aux besoins d'une part de la population, notamment les étudiants. Rappelons à ce titre que Genève est un canton universitaire.

1.3 Un projet non contraignant

Il est à souligner que le projet mis en consultation est de nature libérale et non contraignante. En effet, l'extension des horaires d'ouverture restera bien évidemment d'ordre facultatif. La liberté de commerce reste donc garantie.

2. Particularités de la situation genevoise

2.1 Commerce transfrontalier

Genève est un canton éminemment frontalier. Or, comme le relève le DEFR, la France connaît un régime nettement moins contraignant s'agissant des heures d'ouverture des commerces. Il est à relever que le tourisme d'achat de la Suisse romande vers la France a connu une hausse de 33% en 2013 par rapport à 2012 (!), hausse tranchant clairement avec un certain tassement du tourisme d'achat vers l'Allemagne. La question des horaires d'ouverture est clairement identifiée comme un facteur clé s'agissant du tourisme d'achat en provenance de Genève³.

Une extension des horaires d'ouverture des commerces sur sol genevois est par conséquent susceptible de permettre à ceux-ci de mieux répondre à la demande de leur clientèle et de se battre à armes égales face à leurs concurrents.

¹ GfK Switzerland AG (2014) : *Achats à l'étranger en 2013*, étude réalisée sur mandat de la CI-CDS.

² Credit Suisse (2014) : *Retail Outlook 2014*

³ GfK Switzerland AG (2014)

2.2 Importance de la consommation d'origine touristique

Genève est un canton à fort potentiel touristique et ses commerces sont appelés à répondre aux besoins d'une clientèle éminemment internationale. Or, le régime actuel très contraignant des horaires d'ouverture des magasins rend toujours plus difficile la satisfaction des besoins d'une clientèle aux habitudes de consommation souvent très hétérogènes et habituée à des régimes d'ouverture des magasins bien plus souples.

Une extension des horaires d'ouverture des commerces serait donc de nature à soutenir l'activité touristique dans le canton de Genève et, au-delà, sur l'arc lémanique et en Suisse romande de manière générale.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Jacques Jeannerat
Directeur



Eric Biesel
Membre de la Direction